ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

Montréal, le 20 juin 2022

Dr Luc Boileau
Directeur nationale de la Santé publique
Ministère de la Santé et des Services sociaux
1075, chemin Sainte-Foy, Québec
(Québec) G1S 2M1

Objet : Taux de nickel dans l'air
Révision des recommandations gouvernementales

Monsieur le Directeur national de la santé publique,

Nous désirons d'abord vous offrir nos félicitations pour votre récente nomination au poste de Directeur national de la santé publique. C'est une fonction importante qui comporte de grandes responsabilités et nous vous souhaitons beaucoup de succès dans cette nouvelle étape professionnelle.

À la lumière de nouvelles informations qui nous sont révélées, jour après jour, sur l'importance de la qualité de l'air que nous respirons et de son incidence sur la santé de tous, en particulier dans la ville de Québec, nous sommes de plus en plus préoccupés par les récentes décisions gouvernementales, notamment celle concernant le taux de nickel permis dans l'air.

Au cours des derniers mois, alors que vous occupiez le même poste, mais de façon intérimaire, vous avez toujours refusé de revoir les études à ce sujet malgré la divulgation de nouveaux éléments scientifiques disponibles. Désormais directeur en titre, nous espérons que vous avez davantage les coudées franches et souhaitons que vous revoyiez votre position afin de faire de nouvelles recommandations au gouvernement dans le but de mieux protéger la santé des Québécois.

Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
étage, Bureau 2.49
Québec (Québec) G1A 1A3

Bureau de circonscription
3535, boulevard Saint-Charles2e
Bureau 400
Kirkland (Québec) H9H 5B9
Téléphone : 514 695-2440
Télécopieur : 514 695-8648

ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

Avec tous les éléments nouveaux que nous connaissons aujourd'hui, n'êtes-vous pas d'accord maintenant avec les 18 directions régionales de santé publique qui demandent que soient réévaluée la pertinence de permettre des émissions de nickel de plus en plus élevées au Québec et l'Association des médecins en environnement qui s'oppose farouchement à cette hausse?

C'est donc avec conviction, que nous exprimons le souhait que, sous votre gouverne et en se basant sur les dernières études, la Direction nationale de santé publique formule rapidement de nouvelles recommandations dans le dossier du nickel et ce, dans l'intérêt de tous. Aussi, monsieur le Directeur, nous vous assurons de notre collaboration pleine et entière dans la recherche d'une meilleure protection de la qualité de notre air et, par conséquent, de la santé de la population.

Bien à vous,

Monsef Derraji
Député de Nelligan et porte-parole de l'opposition officielle en matière de Santé et services sociaux

Isabelle Melançon
Députée de Verdun et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement

Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
étage, Bureau 2.49
Québec (Québec) G1A 1A3

Bureau de circonscription
3535, boulevard Saint-Charles2e
Bureau 400
Kirkland (Québec) H9H 5B9
Téléphone : 514 695-2440
Télécopieur : 514 695-8648

Ministère de la Santé
et des Services
sociaux
Québec

Direction générale de la santé publique

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 12 juillet 2022

Madame Isabelle Melançon
Députée de Verdun et porte-parole de l'opposition officielle en matière d'environnement

Monsieur Monsef Derraji
Député de Nelligan et porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé et de services sociaux

Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
2e étage, bureau 2.95
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Députée,
Monsieur le Député,

La présente fait suite à votre courriel du 20 juin dernier concernant votre proposition à l'effet que des nouvelles informations commandent une révision de la position de la direction nationale de santé publique émise par Dr Horacio Arruda.

Au premier plan, soyez assurés que le ministère de la Santé et des Services sociaux, dans l'évolution du dossier au cours des dernières années, a reçu toute l'information pertinente concernant ce sujet. À cet effet, nous avons collaboré avec l'Institut national de santé publique du Québec pour effectuer une analyse de la littérature scientifique fournie lors du comité interministériel de la révision de la norme nickel en 2018, permettant de donner une information basée sur la science aux professionnels de la santé et au public siégeant sur le comité.

À titre de directeur national de santé publique, je prends bonne note des commentaires et des recommandations des directeurs régionaux de santé publique, qui rejoignent à certains égards la position du ministère de la Santé et des Services sociaux. En ce moment, la Direction générale de la santé publique (DGSP) propose notamment la mise en place de bonnes pratiques, la surveillance des émissions et de la qualité de l'air ambiant, le partage des données et le suivi des mesures préventives pour s'assurer de limiter les émissions de nickel et l'exposition des populations.

… 2

Édifice Catherine-De Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, 12e étage
Québec (Québec) G1S 2M1
Téléphone : 418 266-6700
Télécopieur : 418 266-6707
www.msss.gouv.qc.ca

Il va de soi que la DGSP étudiera, comme il se doit, les nouveaux éléments du dossier qui nous sont apportés, et ce, avec l'aide de son réseau d'experts. Votre suggestion va donc dans le sens de nos pratiques bien en place.

Comme dans tout exercice de révision de normes et de critères de qualité de l'atmosphère, notre intérêt se porte en particulier sur les mesures de réduction des émissions et de mitigation des risques. Dans cette optique, nous nous apprêtons ainsi à participer au groupe de travail sur la pollution atmosphérique dans le quartier Limoilou, lequel vise entre autres à déterminer les meilleures mesures à mettre en place pour limiter l'exposition de la population de ce quartier aux contaminants atmosphériques.

Soyez assurés que nous traitons ce dossier avec tout le sérieux nécessaire et que nous en faisons un suivi attentif.

Espérant le tout à votre convenance et demeurant disponible pour toute information supplémentaire, recevez mes salutations les plus respectueuses.

Le directeur national de santé publique
et sous-ministre adjoint,

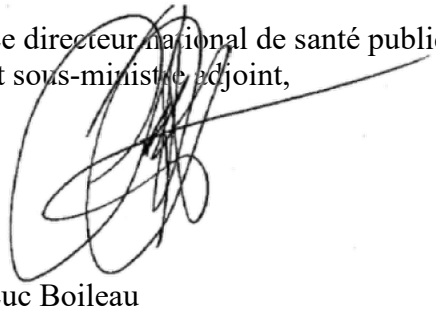

Luc Boileau

N/Réf. : 22-SP-00302